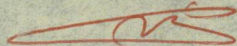


15 MARS 1983

Poulène

07/7 /12.06.02

Voir dossier KAVUWA
bon classement -
21/3/83



V.L.n°13/VII - 12-1/HE.
du 1er février 1983.

Câble de raccordement
électrique à KAVUWA.

Monsieur le Directeur du Centre
Rwandaïse de Formation des Cadres
à KIGALI
H.P.541 KIGALI

Monsieur le Directeur,

Faisant suite à votre lettre dont
la référence et l'objet sont repris en marge, j'ai l'honneur de porter à
votre connaissance que nous avons toujours apprécié votre franche col-
laboration pour la réussite des sessions de formation qui se déroulent au
Centre de Formation de KIGALI.

Je voudrais vous remercier que vous
pourrez récupérer votre câble une fois qu'il n'y aura plus de cycle
organisé à KAVUWA sans le financement de votre pays. Le Ministère de la
Jeunesse et des Sports prendra alors les dispositions nécessaires pour
pourvoir à son remplacement.

Veuillez agréer, Monsieur le
Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

C.P.1.2.3

- Monsieur le Ministre de la Fonction
Publique et de l'Emploi

KIGALI

- Monsieur le Ministre des Travaux
Publics

KIGALI

- Monsieur le Gestionnaire des Crédits
au Ministère de la Jeunesse et des
Sports

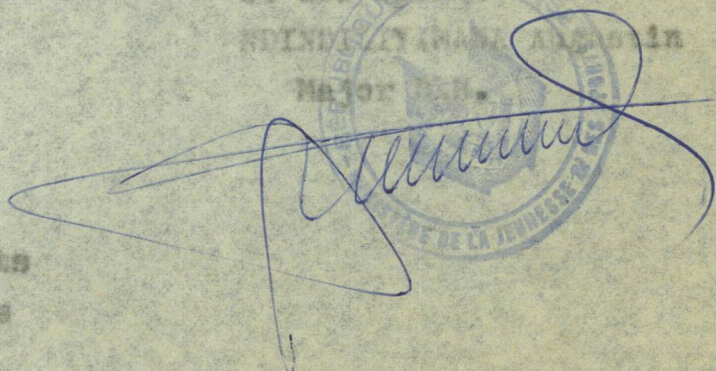
KIGALI

- Monsieur le Directeur du Centre de
Formation de KAVUWA-MYABIMBE
BUTARE

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

NDINDIYIMANA Augustin

Major G.D.



CENTRE RWANDAIS
DE FORMATION DE CADRES

Murambi, le 1er février 1983

✓ Monsieur le Ministre de la
Jeunesse et des Sports
KIGALI.

Sous couvert de Monsieur le
Ministre de la Fonction
Publique et de l'Emploi
KIGALI.

à Murambi (Gitarama) Rwanda
B.P. 541 Kigali - B.P. 46 Gitarama

n° 18 / VII.12/MH.

objet: Cable de raccordement
électrique à Kavumu.

annexes:

V.Réf. : n° 0137/12.06.02
du 24/01/1983.



A traiter par

DCJ.

Date entrée:

8/2/83

N° Classement:

0622/12.04

Monsieur le Ministre,

Suite à votre n° 0137/12.06.02 du 24 janvier écoulé adressée à Monsieur le Directeur du Centre de Formation de Kavumu à Nyabisindu et dont vous m'avez fait parvenir une copie, j'ai l'honneur de vous donner les précisions ci-après :

- Monsieur R. DESSY a rappelé à Monsieur MBABAJENDE, Directeur du Centre de Kavumu, que lorsque les activités organisées par le C.R.F.C. à Kavumu cesseraient, le matériel et notamment un cable électrique d'une longueur de 100 m, qui nous appartient serait repris.
- Il s'agit donc d'un malentendu, car nous n'avions pas l'intention de reprendre ce cable ou un autre matériel lors de la fin du cycle 99, mais lorsque dans un avenir plus ou moins lointain le C.R.F.C. cessera d'organiser des cycles à Kavumu.
- Cet avis a été donné à Monsieur le Directeur du Centre de Kavumu afin que vos services puissent prendre leurs dispositions de façon à acquérir un nouveau cable en temps utile, évitant ainsi de se trouver devant une interruption de raccordement électrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Le Directeur du C.R.F.C.,

M. HEINE.

DBP
~~SA~~

24 JAN. 1983

0137 /12.06.02

V &

Volet n°122/12.06.02
du 17/11/1982.

Retrait du câble de rac-
cordement électrique.

Monsieur le Directeur du Centre de
Formation de KAVUHU-NYABISINDU
BUTARE

Monsieur le Directeur,

Suite à votre lettre dont la référence et
l'objet sont ci-énergés, je suis surpris, d'après les informations vous fournies
par Monsieur Dessy, d'apprendre que le Centre de MURAMBI envisagerait de retirer
le câble de raccordement électrique à la fin du cycle 99.

Je vous prie de me fournir de plus amples
renseignements à ce sujet après avoir contacté le Directeur du Centre Rwandais de
Formation de Cadres à MURAMBI.

L'urgence m'obligeait.

C.P.I à:

- Monsieur le Ministre de la Fonction
Publique et de l'Emploi

KIGALI

- Monsieur le Ministre des Travaux
Publics

KIGALI

- Monsieur le Directeur du Centre Rwandais
de Formation de Cadres à MURAMBI

B.P. 541

KIGALI

- Monsieur Robert DESSY

NYABISINDU

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

MBINDILYIMANA

Major

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
PREFECTURE BUTARE
CENTRE DE FORMATION DE
LA JEUNESSE DE KAVUMU-
NYABISINDU.

Kavumu, le 17/11/1982.-

DEF
Paru pour n° 122/12.06.02
29/11/82

A traiter par *[signature]*
Date entrée: 24/11/82
N° Classement: 5-945/14.04

2/12/82

D61

de quoi s'agit-il
Exactement?

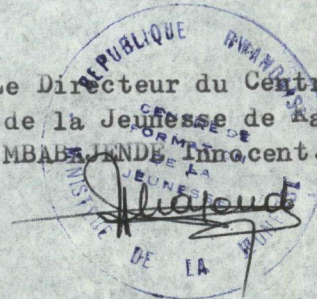
Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
KIGALI . -

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il y a un câble d'à peu près quatre-vingt mètres tiré pour raccorder la salle de classe du C.96 et le réfectoire, tous les travaux y relatifs ont été supportés par le Centre Rwandais de Formation de Cadres-Murambi. Comme le câble doit être enlevé aussitôt que le Centre Rwandais de Formation de Cadres-Murambi ne tiendrait plus les formations en cours au Centre de Formation de la Jeunesse de Kavumu, je vous demanderais de prévoir son remplacement à temps utile parceque Monsieur Robert DESSY, Directeur Administratif du Centre Rwandais de Formation de Cadres-Nyanza me l'a dit ainsi.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le Directeur du Centre de Formation
de la Jeunesse de Kavumu-Nyabisindu
MBABAZI Innocent.



Kigali, le 11 JAN. 1983

No 126 /06.19



MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE L'EMPLOI
B. P. 403 KIGALI

A traiter par *DB Jemesse*
Réf. Date entrée : *13/1/83*
Classement : *0188/12-04*
Annexe :
Objet : *C.R.F.C. Muranbi*
Mise au point.
18/1/83
DOSSIER MURANBI

Monsieur le Directeur du Centre Rwandais
de Formation des Cadres
MURANBI

Monsieur le Directeur,

Suite à la lettre n° D.23.92/8282/2.32
du 20 décembre 1982 émanant de l'Ambassade de Belgique au Rwanda
et dont l'objet est repris en marge, j'ai l'honneur de porter à votre
connaissance des observations suivantes.

Comme il est stipulé dans la lettre supracitée
il n'y a qu'un seul directeur du centre rwandais de Formation des cadres
et Monsieur Dessy à qui certaines correspondances étaient adressées
avec le titre de Directeur administratif, acceptera bien de garder le
titre de "maître de stage" ou de "responsable" qui correspondent bien
aux fonctions qu'il exerce.

Cette mise au point se justifie, puisque
l'accord particulier régissant le Centre Rwandais de Formation des Cadres
ne prévoit qu'un seul titre celui de Directeur même si dans le passé
certaines de nos correspondances attribuaient par méprise le titre de
Directeur administratif à Monsieur Dessy.

Copie pour information à :

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Justice
KIGALI
- ✓ -Monsieur le Ministre de la
Jeunesse et des Sports
KIGALI
- Monsieur l'Ambassadeur de Belgique
au Rwanda
KIGALI
- Monsieur Robert Dessy
NYABISINDU

Le Ministre de la Fonction
Publique et de l'Emploi,
HABİYAKARE *[Signature]*

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE

ET DES SPORTS

B.P. 1044 - KIGALI

Fiche de contrôle de transmission des Dossiers

Ouverture du Dossier : (1)

Retrait cable de raccordement électrique
au CFI/KAVUW.-

N°	Service ou personne	Date	Parafé	Service ou personne	Date	Parafé
1	B. Format.	2/12/82				
2	BEA	12/1/83				
3	PAULINE	9/2/83				
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
	Clôture du Dossier : (2)					

- (1) Intitulé et autres caractéristiques. A remplir par le Service (ou la personne) qui ouvre le dossier.
- (2) Date, sort final réservé au dossier. A remplir par le Service (ou la personne) qui clot le dossier.

CENTRE DE FORMATION DE LA JEUNESSE
KAVUMU - NYABISINDU.

Kavumu, le 11/02/1983.-

n° 015/12.06.02

A traiter par D67.
Date entrée : 21/2/83
N° Classement : 0882/12.04

[Signature]

OBJET: CABLE DE RACCORDEMENT
ELECTRIQUE.-

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
K I G A L I . -

Monsieur le Ministre,

Me référant à votre lettre n° 0137/12.06.02
du 24/01/1983 relative à l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de vous informer
que les renseignements nécessaires y relatifs vous ont été transmis dans la lettre
n° 18/VII.12/MH. du 01/02/1983 de Monsieur le Directeur du Centre Rwandais de For-
mation de Cadres-Murambi.-

Je vous en souhaite bonne réception.-

Le Directeur du Centre de Forma-
tion de la Jeunesse
MBABAJENDE Innocent.-

